

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt-deux, le onze mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard LATARGE, Maire

Présents : Christine BACCON, Anne BERGER, Bartlomiej BARCIK, Pascal CARTIER-MILLION, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Jacques REBUFFET, Isabelle RIEU

Absents avec pouvoir : Jean-Marc CHORIER donne pouvoir à Richard LATARGE, Christelle GROS donne pouvoir à Jacques REBUFFET, Norbert MOUSSY donne pouvoir à Pascal LEMOINE, Michel NG-TOCK-MINE donne pouvoir à Christine BACCON

Absents : Philippe ALBERT, Alexandre GIROUD

Date de convocation : 6 Mai 2022

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 6 Mai 2022

Christine BACCON a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative car lors du vote du budget l'article 001 n'a pas été repris dans son intégralité

Il propose la modification suivante :

Recettes d'investissement : 001 + 294.88 €

Dépenses d'investissement : 21318 +294.88 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Richard LATARGE



17-2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt-deux, le onze mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard LATARGE, Maire

Présents : Philippe ALBERT, Christine BACCON, Anne BERGER, Bartlomiej BARCIK, Pascal CARTIER-MILLION, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Jacques REBUFFET, Isabelle RIEU

Absents avec pouvoir : Jean-Marc CHORIER donne pouvoir à Richard LATARGE, Christelle GROS donne pouvoir à Jacques REBUFFET, Norbert MOUSSY donne pouvoir à Pascal LEMOINE, Michel NG-TOCK-MINE donne pouvoir à Christine BACCON

Absents : Alexandre GIROUD

Date de convocation : 6 Mai 2022

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 6 Mai 2022

Christine BACCON a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Révision du Plan Communal de Sauvegarde

Vu le code général de collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
Vu le décret n° 2005-1 156 du 13 septembre 2005 et notamment son article 1,

Considérant que la commune de Sainte-Agnès est dotée d'un Plan de Prévention des Risques Naturels arrêté le 5 décembre 2016.

Considérant que de nouveaux risques (risque météorologique et risque attentat) sont à intégrer au PCS.

Considérant l'obligation faite aux communes de réviser le Plan Communal de Sauvegarde tous les 5 ans, et ce conformément à l'article 6 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est donc nécessaire de procéder à une révision du PCS.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

